



Communiqué de presse

26 février 2009

KBC: éclaircissements concernant les CDO vendues à des clients private banking

KBC Bank Belgique avait déjà confirmé précédemment que certains clients private banking avaient posé des questions très pertinentes concernant leurs investissements en CDO. En réponse à ces questions KBC Bank a décidé de soumettre, au cours des prochains mois, tous les dossiers des clients private banking ayant investi en CDO à une analyse individuelle. Si cette enquête approfondie devait faire apparaître des défaillances de KBC Bank dans certains dossiers, la banque assumera ses responsabilités.

Historique

Ces dernières années, KBC Bank a proposé des investissements en CDO (synthétiques) à certaines contreparties institutionnelles et corporate, ainsi qu'à des clients private banking. La banque détient également ces instruments / CDO dans ses propres portefeuilles.

CDO signifie *Collateral Debt Obligation*. Une CDO est une sorte d'obligation fondée sur des crédits titrisés. Elle contient à la fois des risques majeurs et des risques mineurs (de bons crédits et des crédits douteux).

Ces investissements offraient certains avantages aux clients concernés, tels que : (au départ) des ratings relativement bons avec un suivi trimestriel, un rendement attrayant, un paiement de coupon trimestriel et un risque de taux d'intérêt limité.

Il existe de nombreuses variantes de CDO sur le marché. Selon les risques - à évaluer par tranche le cas échéant - l'on peut classer les CDO selon divers profils de risque. Il existe des tranches relativement défensives et des tranches dynamiques à très dynamiques.

KBC Bank a informé les clients concernés au mieux de ses capacités (prospectus, notes informatives, analyses périodiques du portefeuille,...). Elle a veillé à ce que seuls des titres de CDO investment grade (ratings supérieurs à Baa3) soient vendus aux clients concernés.

La structure des CDO vendues par KBC Bank intègre certains mécanismes visant à maintenir les risques (de crédit) dans certaines limites. Bien que les risques se soient aujourd'hui accrus, on ne peut affirmer qu'un investissement en CDO était/est inconsideré. L'un des facteurs importants à prendre en considération est la crise financière (générale) sans précédent.

La valorisation d'une CDO est déterminée, d'une part par le rating et, d'autre part, par les indices de crédit (credit spreads). Récemment, l'agence de notation Moody's a sévèrement corrigé en baisse la note de certaines CDO - notamment sur la base d'une évaluation inférieure des actifs sous-jacents. Ce facteur joint aux niveaux sans précédent atteints par les indices de crédit (credit spreads) à l'échelon mondial au cours du trimestre écoulé a entraîné une érosion de la valeur des CDO. A l'heure actuelle, la valorisation de ce type de CDO imposée par les règles comptables IFRS ("juste valeur") ne reflète pas nécessairement la réalité économique sous-jacente. De nombreuses CDO ne renferment qu'une part réduite de crédits hypothécaires "subprime", puisque les actifs sous-jacents consistent pour l'essentiel (84%) en des risques de crédit inhérents à des entreprises d'Europe occidentale et des États-Unis, ainsi qu'à des établissements financiers. Pour l'heure, il n'y a pas de marché pour les CDO et il n'y a donc pas de prix du marché. KBC doit dès lors calculer une valeur indicative d'une autre manière, sur la base d'un modèle qui tient compte des informations disponibles compte tenu des circonstances (principalement les credit spreads et les ratings).

Cette valorisation indicative communiquée au client n'est pas le prix que le client peut obtenir aujourd'hui pour ses CDO. Elle n'est pas non plus le remboursement escompté à l'échéance finale. Il faut en effet aussi tenir compte de l'impact de la récession mondiale actuelle. Elle reste une indication, une approximation de la valeur actuelle des CDO, basée sur un modèle d'évaluation.

KBC Groupe SA
Avenue du Port 2 - 1080
Bruxelles
Viviane Huybrecht
Responsable Communication
Groupe et Service Presse/Porte-
parole
Tél. 02 429 85 45

Service de Presse
Tél.: 02 429 65 01
Fax: 02 429 81 60
E-mail : pressofficekbc@kbcbe